

## RÈGLES DU JEU-CONCOURS « Raoul 20 ans »

### Article 1: Organisateur / Durée du jeu-concours

La Sécurité Routière asbl, inscrite au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro F5652, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-8081 BERTRANGE, 75, rue de Mamer, (ci-après l' « Organisateur ») organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé « Raoul 20 ans » accessible sur la page [raoul20ans.lu](http://raoul20ans.lu)

L'Organisateur ne perçoit aucune commission directe ou indirecte du fait de sa participation à ce jeu-concours.

La publicité de ce jeu-concours est faite par flyer inséré dans les packs Rosport, sur les pages Facebook et Instagram de Raoul et de Rosport.

### Article 2 : Participation au jeu-concours

Il s'agit d'un jeu-concours sans obligation d'achat.

Le jeu-concours est ouvert:

- à toute personne physique majeure
- résidant au Luxembourg
- disposant d'une connexion Internet et d'une adresse électronique valide
- ayant rempli le formulaire de participation au jeu avec les renseignements suivants :
  - o Nom et Prénom
  - o Adresse électronique
  - o Numéro de téléphone

Ne peuvent participer au jeu-concours ni les personnes ne remplissant pas les conditions ci-dessus, ni les représentants et employés de la société de l'Organisateur, ni les personnes de toute société contrôlée par ou avec la société de l'Organisateur, ni les personnes prenant part à la réalisation du jeu-concours ainsi que les membres de leur famille (ascendants et descendants).

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants de fournir la preuve de leur admissibilité au jeu-concours.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du jeu-concours et ne pourront réclamer aucun prix.

Une inscription inexacte, incomplète, erronée ou falsifiée, incluant l'usage de faux et l'usurpation d'identité de tiers, ou bien une inscription faite en violation des règles du présent jeu-concours, ne sera pas prise en compte et annulera la participation.

La même sanction s'appliquera en cas d'inscriptions multiples (c'est-à-dire qu'un participant individuel n'est autorisé à participer qu'une seule fois).

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire), toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent jeu-concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du jeu-concours.

En présence d'inscription multiple, qu'elle soit avérée ou soupçonnée, l'Organisateur supprimera discrétionnairement la ou les inscriptions supplémentaires réalisées, sans préjudice d'annuler également l'inscription initiale réalisée par le Participant concerné, que cette dernière soit respectueuse des présentes règles ou non.

De manière générale, l'organisateur peut annuler l'inscription d'un participant ne respectant pas les présentes Règles.

Aucune inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou électronique ne peut être acceptée ni prise en compte.

### **Article 3 : Principe du jeu-concours « Raoul 20 ans »**

#### **1) Le jeu-concours et sa durée**

Le participant peut accéder à ce jeu-concours sur le site [raoul20ans.lu](http://raoul20ans.lu) qui sera disponible du 15 novembre 2021 au 12 février 2022.

L'objectif de ce jeu-concours est de s'inscrire pour participer à un tirage au sort.

#### **2) Les gagnants et description des prix**

A l'issue du jeu-concours un tirage au sort sera réalisé parmi les participants. 800 personnes seront tirées au sort. Ces personnes remporteront une gourde édition spéciale by SUMO. Le gagnant sera contacté par courrier électronique dans les 15 jours suivant la fin du jeu-concours.

### **Article 4 : Attribution des prix**

Le lieu et les dates de la remise des lots seront communiquées aux gagnants par courrier électronique. Des photos seront prises lors de la remise pour être diffusées sur les différents médias de l'Organisateur et de son Partenaire, la société anonyme Sources Rosport S.A.

Si, en raison d'un cas de force majeure ou d'un événement échappant au contrôle de l'Organisateur, l'attribution du lot devient impossible, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler le jeu-concours. Le gagnant convient que l'Organisateur ne peut être tenu responsable d'un remplacement des lots.

Les lots pourront être récupérées jusqu'à au plus tard le 15 avril 2022 dans les conditions communiquées aux gagnants. Les lots qui n'auront pas été récupérés jusqu'à cette date resteront propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable si le gagnant n'a pas reçu le mail indiquant la date et le lieu de retrait. Le participant est tenu de bien vérifier son adresse email lors de son inscription et de vérifier régulièrement sa boîte mail et ses junks mails.

### **Article 5 : Responsabilité**

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier, raccourcir ou prolonger le présent jeu-concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, et il n'assume aucune responsabilité en conséquence.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant de se connecter au site Web ou entraînant la perte, le retard, l'envoi à une adresse erronée ou une inscription incomplète des données de l'e-mail du participant.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'informations fausses ou inexactes pouvant être dues à des utilisateurs du site Web ou à un quelconque équipement ou programme connecté à l'organisation du présent jeu-concours.

L'Organisateur décline par ailleurs toute responsabilité en cas d'indisponibilité du site Web pendant la durée du jeu-concours ou en cas de destruction, pour des raisons qui ne lui sont pas imputables, des adresses communiquées par les participants.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du matériel informatique ou de l'accès à Internet du participant, ou de tout autre incident technique quel qu'il soit.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier concernant la performance technique, les temps de réponse pour la consultation, la recherche ou le transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle mauvaise utilisation et le risque d'infection par tout virus susceptible de circuler sur le réseau.

Chaque participant est tenu de prendre des mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels, sauvegardés sur son équipement informatique, contre toute attaque ou violation.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si, à la suite d'un incident concernant les lignes téléphoniques, la connexion des participants est interrompue ou leur participation n'est pas prise en compte.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages causés par la mauvaise utilisation des prix par les gagnants.

## **Article 6 : Exclusion de participants**

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment et sans préavis (de façon définitive ou temporaire) toute personne se comportant de façon déloyale à propos du présent jeu-concours et de son exécution ou bien nuisant, en raison d'une tricherie, au bon fonctionnement du jeu-concours.

L'Organisateur peut également annuler l'inscription ou les inscriptions d'un joueur ne respectant pas les présentes Règles. L'annulation peut être effectuée à tout moment sans préavis. L'Organisateur est également autorisé à détruire des formulaires d'inscription présentant des erreurs manifestes relatives à l'identité du participant. Une telle destruction peut être effectuée à tout moment sans préavis.

## **Article 7 : Acceptation – Inscription - Modification des Règles**

En participant au présent jeu-concours, les participants sont réputés avoir accepté l'intégralité des présentes Règles ainsi que la décision de l'Organisateur relative à tout litige susceptible de survenir à propos de l'interprétation et de l'application des présentes Règles. Les participants devront respecter les lois, réglementations et autres règles applicables au présent jeu-concours ainsi que les règles déontologiques en vigueur sur Internet.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'Organisateur se réserve le droit de modifier les Règles à tout moment, en tout ou partie, à condition d'en informer les participants par une annonce sur la page raoul20ans.lu

### **Article 8 : Réclamations**

Toutes les réclamations concernant le jeu-concours doivent être faites par écrit dans un délai de trois (3) mois après la date de clôture de la période du jeu-concours concerné et envoyées à l'adresse [info@securite-routiere.lu](mailto:info@securite-routiere.lu).

Si les coordonnées fournies par le participant ne permettent pas de l'informer du prix ou ne lui permettent pas de récolter son prix, il perdra son statut de gagnant et ne pourra plus émettre de réclamations.

### **Article 9 : Droit applicable et litiges**

Les présentes règles sont régies par le droit luxembourgeois, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet. Si l'une quelconque des dispositions des présentes règles vient à être déclarée nulle et non avenue, les autres provisions demeureront en vigueur et de plein effet.

Tout litige résultant du présent jeu-concours devra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable.

Faute d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu du siège social de l'Organisateur, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet.

Sans préjudice de l'Article 8, aucun litige ne pourra être accepté trois (3) mois après la clôture du jeu-concours, sauf dispositions contraires d'ordre public ou locales destinées à la protection des utilisateurs d'Internet.

### **Article 10 : Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations que vous communiquez dans ce jeu-concours sont fournies à La Sécurité Routière asbl et ne seront pas transmises à des parties tierces, à l'exception des photos prises lors de la remise des lots, qui seront transmises à notre Partenaire, uniquement dans le cadre de la communication liée au concours. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour contacter les gagnants.

Le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom) sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à l'Organisateur dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.